


 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
 VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

ARRIVEE

10 DEC. 2019

 Communauté de Communes  
 du Pays de Lure

47103

 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
 DE LURE

 Rue des Berniers - ZA de la Saline  
 70200 LURE

**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence  
 Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

Unité de gestion	805	CC PAYS DE LURE
Installation	070001038	LE PUIITS DU MAGNY
Point surveillance	1356	LE PUIITS DU MAGNY
Commune prélèvement	MAGNY DANIGON	
Destinataires	ARS DT 70 - COM COM	
Préleveur	LDVH	Date Prél 02/12/2019 Heure Prél 11:30
Date début analyse	02/12/2019	Date Récept 02/12/2019 Heure Récep 14:30

RAPPORT D'ESSAI HY1949-4578

Analyse de Type D1

Numéro d'échantillon: 23

 Lieu exact prélèvement 8 Place des Bourgeois, Monsieur BERTHEL Dominique  
 Eau TRAITEE

**MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	LG			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	<0,05	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	<0,05	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v2	9,9	°C	/	25

**EXAMEN BACTERIOLOGIQUE (LDVH Vesoul)**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	15	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	22	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

**EXAMEN CHIMIQUE D1 (LDVH Vesoul)**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	6,6	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v2	12,5	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	85	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

**CONCLUSION GENERALE**

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique pour les paramètres analysés, mais sa conductivité est inférieure à la référence de qualité fixée à 200 µS/cm.

Dossier validé le 06/12/2019 La Responsable Qualité

Imprimé le : 06/12/2019

B. GATINEAU

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.  
Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et Arrêté du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.